

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE MONTCALM**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, qu'à la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le 20 mai 2026, il a été adopté le *Règlement numéro 551-2 modifiant le Règlement numéro 551 encadrant les feux extérieurs et l'usage des pièces pyrotechniques.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Une copie dudit règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité régionale de comté.

DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 21 mai 2026.

Annie-Claude Moreau, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière